

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour la période terminée le 31 mars 2024

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

États financiers

Pour la période terminée le 31 mars 2024

Contenu

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de Radio communautaire du Manitoba Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Radio communautaire du Manitoba Inc.** (« l'Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et l'état de l'évolution des actifs nets, l'état des résultats, et l'état des flux de trésorerie pour la période de sept mois terminée à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de sept mois terminée à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Nous attirons l'attention sur la Note 13 des états financiers, qui décrit le fait que l'Organisation a changé sa fin d'exercice, passant du 31 août au 31 mars. Par conséquent, les états financiers pour la période terminée le 31 mars 2024 couvrent une période de sept mois, tandis que les chiffres comparatifs couvrent une période de douze mois terminée le 31 août 2023. En raison de cette différence de durée, les périodes présentées dans les états financiers ne sont pas directement comparables. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'Organisation;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'Organisation    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agr   s

Winnipeg (Manitoba)
Le 13 septembre 2024

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de la situation financière

Au 31 mars **2024** **2023**
 (avec chiffres comparatifs au 31 août 2023)

\$ \$

Actif

Actif à court terme

Placements (note 3)	100 458	96 810
Débiteurs (note 4)	36 480	58 426
Subventions à recevoir	17 487	41 440
Intérêts courus	2 872	2 485
Frais payés d'avance	4 885	8 064
	162 182	207 225

Placements affectés (note 3) **23 290** **23 290**

Immobilisations (note 5) **52 012** **57 281**

237 484 **287 796**

Passif et actifs nets

Passif à court terme

Découvert bancaire (note 6)	72 605	11 789
Créditeurs et frais courus	32 681	22 056
Subventions reportées (note 7)	-	7 531
	105 286	41 376

Subventions afférentes aux immobilisations (note 8) **14 386** **16 236**

119 672 **57 612**

Engagements contractuels (note 9)

Actifs nets

Administration générale - Non affectés	56 896	165 848
Affectation d'origine interne		
Investis en immobilisations	37 626	41 046
Urgence technologique et d'éventualités	23 290	23 290
	117 812	230 184

237 484 **287 796**

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Signed by:

Nicholas Douklias

administrateur

DocuSigned by:

[Signature]

administrateur

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État de l'évolution des actifs nets

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024

(avec chiffres comparatifs pour les douze mois terminé le 31 août 2023)

	<u>Affectation d'origine interne</u>			2024 Total	2023 Total
	Administration générale Non affectés	Investis en immobilisations	Urgence technologique et d'éventualités		
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes, au début de l'exercice	165 848	41 046	23 290	230 184	235 814
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(108 952)	(3 420)	-	(112 372)	(5 630)
Soldes, à la fin de l'exercice	56 896	37 626	23 290	117 812	230 184

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des résultats

Pour les sept mois terminés le 31 mars	2024	2023
(avec chiffres comparatifs pour les douze mois terminé le 31 août 2023)		
	\$	\$
Produits		
Annonces publicitaires (note 10)	63 059	137 636
Autres	11 269	14 882
Cotisations	2 390	3 160
Intérêts	4 035	3 924
Prélèvements de fonds et commandites	3 000	9 260
Subventions		
CDEM		
Subventions salariales	8 951	23 520
Formation jeunesse	-	4 999
Conseil de la coopération de la Saskatchewan	4 969	33 802
Francofonds	-	2 700
Fédération culturelle canadienne-française	-	19 500
Gouvernement du Canada		
Emploi et développement social	-	6 985
Le Fonds canadien de la radio communautaire	32 616	21 833
Patrimoine Canada		
Subvention de base	91 125	138 375
Patrimoine Canada et Province du Manitoba - Éducation, citoyenneté et jeunesse		
Projet plan d'action langues officielles	204	20 596
Pluri-elles		
Subventions salariales	3 672	-
Association de la presse francophone	109	33 525
Rendez-vous de la Francophonie	-	1 500
Subventions afférentes aux immobilisations (note 8)	1 850	3 948
	227 249	480 145
Charges		
Abonnements, cotisations et licences	6 616	5 500
Amortissement	5 270	10 899
Assurance	4 959	7 589
Droits d'auteurs	3 466	9 949
Déplacements	8 588	2 078
Électricité	3 298	9 581
Formation	-	6 000
Frais bancaires et intérêts	525	234
Honoraires et frais professionnels	89 942	79 811
Impression, timbres, papeterie	4 796	3 900
Location des tours	16 599	31 183
Loyer	7 429	12 839
Mauvaises créances	912	-
Publicité et promotion	677	2 518
Réparations, maintien, et achat d'équipement	977	1 132
Réunions	-	2 980
Salaires et bénéfices	181 643	293 012
Téléphone et Internet	3 924	6 570
	339 621	485 775
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(112 372)	(5 630)

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

État des flux de trésorerie

Pour les sept mois terminés le 31 mars	2024	2023
(avec chiffres comparatifs pour les douze mois terminé le 31 août 2023)		
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(112 372)	(5 630)
Élément n'affectant pas le fonds de roulement		
Amortissement	5 270	10 899
Subventions afférentes aux immobilisations	(1 850)	(3 948)
	<u>(108 952)</u>	<u>1 321</u>
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	21 946	(42 902)
Subventions à recevoir	23 953	(24 948)
Intérêts courus	(387)	(1 659)
Frais payés d'avance	3 179	(752)
Créditeurs et frais courus	10 625	7 431
Subventions et revenus reportés	(7 531)	(26 859)
	<u>51 785</u>	<u>(89 689)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des placements	(3 649)	(2 264)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(60 816)	(90 632)
Encaisse, au début de l'exercice	(11 789)	78 843
Découvert bancaire, à la fin de l'exercice	(72 605)	(11 789)

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

1. Nature de l'organisation

L'Organisation gère une radio communautaire francophone au Manitoba. Le 19 septembre 1990, le CRTC a approuvé la demande de licence de radiodiffusion de CKXL FM 91,1 et l'approbation fut confirmée par le Ministère des communications le 26 octobre 1990.

L'Organisation est une société à but non-lucratif incorporée sous la *Loi sur les corporations du Manitoba* et est exemptée d'impôt sous la section 149 de la *Loi de l'impôt* sur le revenu du Canada.

2. Principales méthodes comptables

a) Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés tels que les subventions des pouvoirs publics sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés tels que les annonces publicitaires, les commandites, les cotisations, les dons et les prélèvements de fonds sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

c) Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisation à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Actifs nets avec affectation d'origine interne

Les actifs nets d'urgence technologique et d'éventualités ont été affectés par un transfert des actifs nets d'administration générale suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration. Ces actifs nets pourront seulement être utilisés pour le remplacement d'équipements nécessaires à la radiodiffusion ou autres éventualités majeures et nécessaires suite à une résolution adoptée par le conseil d'administration.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat moins amortissement cumulé et amorties sur leur vie utile estimée selon les bases et les taux suivants :

Équipement informatique	15 % méthode dégressive
Équipement technique et de studio	10 % à 20 % méthode dégressive
Ligne de transmission	10 % méthode dégressive
Mobilier et équipement	10 % méthode linéaire

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur acquisition ou de leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les instruments de capitaux propres négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur, tout gain ou toute perte non réalisé étant comptabilisé dans l'état des résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que l'actif pourrait s'être déprécié. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

g) Emploi des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et charges de l'exercice. Les montants réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction si de nouvelles informations sont portées à la connaissance de celle-ci.

3. Placements

Les placements comprennent des dépôts à terme portant intérêts à des taux variant de 3,55 % à 5,40 % (3,55 % à 5,35 % en 2023) et prennent échéance entre juin 2024 et mars 2025.

Au 31 mars 2024, le solde de 23 290 \$ (23 290 \$ au 31 août 2023) de ces placements est affecté.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

4. Débiteurs

Les comptes à recevoir sont présentés nets d'une créance douteuse de 0 \$ au 31 mars 2024 (1 640 \$ au 31 août 2023).

5. Immobilisations

	2024			2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	52 467	40 263	12 204	52 467	39 083	13 384
Équipement technique et de studio	408 114	368 914	39 200	408 114	364 862	43 252
Ligne de transmission	18 371	17 763	608	18 371	17 726	645
Mobilier et équipement	20 551	20 551	-	20 551	20 551	-
	499 503	447 491	52 012	499 503	442 222	57 281

6. Découvert bancaire

L'organisation détient une marge de crédit ayant un maximum de 35 000 \$. La marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 2,00 % qui est représenté par un taux effectif de 9,20 % au 31 mars 2024. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté. Au 31 mars 2024, le solde de la marge de crédit est 53 132 \$ et il y a un découvert bancaire temporaire de 37 605 \$.

Le 7 mai 2024, l'organisation a obtenu un prêt à long terme d'un montant de 91 600 \$, portant intérêt au taux préférentiel et qui sera remboursé par versements mensuels égaux de 1 070 \$ à compter du 15 mai 2024. Le prêt est destiné à rembourser le solde excédentaire de la marge de crédit et à financer les opérations futures de l'organisation. La direction estime que ce financement permettra d'améliorer la situation financière de l'organisation et d'assurer le respect de ses obligations à court et à long terme.

7. Subventions reportées

	2024	2023
	\$	\$
Radio		
Fonds canadien de la radio communautaire	-	3 033
Patrimoine canadien - Fonctionnement	-	4 498
	-	7 531

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

8. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

Les subventions reportées présentées comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des subventions reportées afférentes aux immobilisations est comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	16 236	20 184
Montants amortis dans les résultats de l'exercice	(1 850)	(3 948)
Solde, à la fin de l'exercice	14 386	16 236

9. Engagements contractuels

L'organisation a des baux se rapportant aux locaux et à la tour de transmission, qui viendront à échéance entre janvier 2025 et décembre 2029. Les loyers minimaux à payer s'élèveront aux montants suivants pour les exercices terminés le 31 mars :

2025	40 588 \$
2026	41 293
2027	29 307
2028	25 705
2029	26 805

10. Annonces publicitaires

Au cours de l'exercice, la Radio s'est engagée à des contrats d'échange de publicité où des annonces sont échangées pour des produits et/ou services de la même valeur ayant un effet net nul aux états financiers. Le montant brut relié aux contrats d'échange de publicité se chiffre à 2 375 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (6 785 \$ en 2023). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans ces états financiers.

11. Dépendance économique

L'Organisation dépend du financement des gouvernements fédéral et provincial pour ses opérations.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

12. Gestion des risques financiers

L'Organisation, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, de liquidité et du marché. L'objectif de l'Organisation en matière de gestion des risques est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement, à l'intérieur de limites définies, en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'Organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte couru par l'Organisation lorsqu'une contrepartie à un instrument financier ne réussit pas à respecter ses obligations contractuelles. L'Organisation est exposée principalement au risque de crédit au niveau des débiteurs et subventions à recevoir.

Débiteurs : L'Organisation est exposée au risque de crédit puisque les débiteurs viennent principalement de deux organisations. Malgré, le paiement est typiquement entièrement acquitté lorsqu'il est dû. La direction utilise les tendances historiques de paiement en déterminant si l'Organisation établira une provision pour créances douteuses ou si les débiteurs devraient être radiés.

Subventions à recevoir : L'Organisation n'est pas exposée au risque de crédit significatif se rapportant aux subventions à recevoir puisque celles-ci sont principalement dûes des gouvernements provincial et fédéral selon des ententes de financement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne puisse générer ou obtenir suffisamment d'argent liquide ou son équivalent de façon opportune pour respecter ses engagements au moment où ceux-ci deviendront exigibles. La politique de l'Organisation est de s'assurer qu'elle ait suffisamment d'argent liquide afin de lui permettre de respecter ses responsabilités quand elles sont exigibles.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier flotteraient en raison des changements des taux d'intérêt du marché. L'encaisse est tenue dans un compte d'opération qui ne gagne pas des intérêts et la marge de crédit est à taux variable. Les placements sont investis dans les produits à taux fixe, mais c'est l'avis de la direction que l'Organisation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt significatif car les placements sont à court terme.

RADIO COMMUNAUTAIRE DU MANITOBA INC.

Notes complémentaires aux états financiers

Pour les sept mois terminés le 31 mars 2024 et les douze mois terminés le 31 août 2023

13. Changement de fin d'exercice

Au cours de l'exercice 2024, l'Organisation a modifié sa date de fin d'exercice, passant du 31 août au 31 mars afin d'avoir une fin d'année qui s'aligne mieux avec les exercices de ses bailleurs de fonds principaux. En conséquence, les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 couvrent une période de sept mois, tandis que les chiffres comparatifs concernent une période de douze mois terminée le 31 août 2023. Par conséquent, les résultats des deux périodes ne sont pas directement comparables.